

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2020.32 du 8 octobre 2020 portant fin de fonction
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030486S

Le président,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2019-36 du 16 décembre 2019 du président de l'Établissement français du sang nommant M. Pascal MOREL aux fonctions de directeur médical de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directeur médical exercées par M. Pascal MOREL, à compter du 14 octobre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 8 octobre 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS